

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 16 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 novembre 2011

2011 DDEES 157G Subvention et avenant à convention avec l'association Réseau Entreprendre Paris (11e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 3411 – 1 et les suivants ;

Vu la convention pluriannuelle de partenariat (2010-2012) signée le 4 octobre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général propose une subvention de fonctionnement et un avenant à l'association Réseau Entreprendre Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de partenariat 2010-2012 dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Réseau Entreprendre Paris (11 e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 80.000 euros est attribuée à Réseau Entreprendre Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 91, nature 6574, chapitre 65, ligne de subvention 55008 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2011 et exercices suivants.